



Issy-les-Moulineaux, le 29 Aout 2020

Cher adhérent,

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à votre réinscription au club. Nous vous rappelons que vos badges ne sont valides que jusqu'au 15 octobre.

Nous vous demandons de retourner impérativement un **DOSSIER COMPLET** comprenant :

1 / La fiche de renouvellement d'inscription reçue par mail de la FFTA.

Vous devez compléter ou vérifier les champs :

- ❖ Date de certificat médical (si votre certificat a moins de trois ans, sa date est inscrite sur la fiche reçue de la FFTA)
- ❖ Type d'arc (classique, compound, arc nu, ...)
- ❖ Vos coordonnées. En particulier, il est **obligatoire** de fournir **une adresse courriel valide**
- ❖ Profession ou domaine de compétences. Nous avons rajouté cette rubrique afin de mieux vous connaître, et de façon à pouvoir faire appel à vos compétences en cas de besoin (comptable, électricité, ...)
- ❖ Le montant de votre cotisation
- ❖ Si vous avez besoin d'une attestation pour votre C.E., veuillez l'indiquer dans les observations.

2 / Votre chèque à l'ordre de A.C.S.I.M.

- Paiement en 3 fois : le dernier règlement doit impérativement être réglé avant le 15 décembre 2020
- P@ss 92, chèque ANCV acceptés

3 / Selon votre situation, la photocopie de votre certificat médical (cf. document joint ou certificat du médecin avec les mentions « pratique loisir et compétition ») **ou l'attestation** (pas le questionnaire).

Le certificat médical est maintenant valable trois ans.

Si la date renseignée sur la fiche d'inscription est postérieure à 2018 et si vous avez répondu « **Non** » à toutes les questions du questionnaire de Santé, l'attestation suffit. Dans les cas contraires, le certificat est obligatoire.

Si vous envisagez de pratiquer le « run archery », un certificat médical spécifique est nécessaire.

4 / La Charte de l'adhérent signée : ce document récapitule les règles de fonctionnement et de sécurité du club. Vous devez en prendre connaissance et en respecter les termes.

5 / Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour les archers qui le souhaitent, afin de simplifier et accélérer les remboursements éventuels. Merci de compléter le document joint.

6 / Pour les archers mineurs, l'autorisation parentale signée.

Une permanence sera assurée le samedi 12 septembre 2020 entre 14h et 18h pour recevoir vos dossiers et répondre à vos questions.

Attention : La licence n'est plus envoyée par la FFTA. Elle est à télécharger dans l'espace licencié FFTA.

Nous vous remercions et vous souhaitons une année sportive pleine de réussite.

Le bureau



Demande d'inscription pour la saison 2020/2021 Renouvellement – Transfert

Profession ou domaine

de compétence :

	Adultes	Handisport	Jeunes	Senior 3 (+ de 60 ans) pratique loisir sans compétition
ACSIM + FFTA	173,00 €	131,00 €	149,00 €	151,00 €
ACSIM + FFTA (Famille)	158,00 €		134,00 €	
ACSIM (2 nd club)	100,00 €			

Concernant les tenues de Club :

Les maillots du club peuvent être commandés sur notre site (<https://www.arcclubissy.fr/boutique/>) La prochaine commande est ouverte jusqu'à fin septembre. Les délais de livraison sont de 6 à 8 semaines.

Observations éventuelles de l'adhérent :

Sauf avis contraire dans les observations ci-dessus, j'accorde à l'ACSIM la permission de publier sur son site ou ses publications, toute photographie ou image de moi ou de mon enfant dans le cadre des activités du club

Date :

Signature



CHARTRE DE L'ADHERENT

Cette Charte reprend les principales règles de sécurité, de fonctionnement et de vivre ensemble de notre association. Au club ou en compétition, votre comportement doit rester courtois et respectueux des personnes et des biens.

SECURITE

Respectez les consignes de sécurité et règles d'utilisation des pas de tir qui sont affichées sur les pas de tir.

Pratiquez, en toute sécurité, à une distance qui correspond à votre niveau.

Par mesure de sécurité, il est interdit d'armer vers le haut.

L'usage du pas de tir à 70m est réservé aux archers confirmés.

L'accès grâce au badge est réservé aux archers majeurs et ayant obtenu la flèche bleue. Les mineurs doivent pratiquer en présence d'un adulte adhérent de l'association.

Si vous souhaitez inviter un archer extérieur, veuillez avertir préalablement le comité directeur (Président, Trésorier, Secrétaire) de l'association par mail à ArcClub.Issy@gmail.com.

FONCTIONNEMENT

Les clubs est ouvert de 8h30 à 22h00 en semaine, et de 9h00 à 21h00 le samedi-dimanche, sauf le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai.

Rangez vos blasons après utilisations et balayez les pas de tir.

Veuillez à éteindre les lumières et chauffages en quittant les pas de tir et le club.

Pensez à fermer la porte arrière si vous êtes le dernier à quitter les installations.

Les inscriptions en concours se font via l'espace intranet <https://www.arclubissy.fr/inscription-aux-concours>

Les modalités de prise en charge et de remboursement sont précisées sur l'intranet.

Le maillot du club est obligatoire pour toutes les manifestations prises en charge financièrement par le Club, individuellement ou par équipe.

VIVRE ENSEMBLE

N'hésitez pas à participer à la vie du club : séances de rangement, Coupe des Miss, activités internes, ...

Laissez les locaux propres, nettoyez et ranger la vaisselle utilisée, marquer vos articles dans le réfrigérateur.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club.

Les animaux ne sont pas autorisés sur les installations sportives mises à disposition par la ville.

La consommation d'alcool n'est autorisée que lors de manifestations officielles et festives ou sur accord du bureau.

MERCI

NOM/PRENOM : _____

DATE : _____

SIGNATURE



Autorisation parentale pour enfant mineur

Saison 2020 / 2021

Je soussigné(e) (père / mère / tuteur)

demeurant

autorise mon fils / ma fille

à pratiquer le tir à l'arc au sein du club

Arc club d'Issy-les-Moulineaux (ACSIM)

Affilié à la Fédération Française de Tir à l'arc (FFTA)

Mon enfant est licencié(e) à la FFTA par les soins du club. La licence inclue la souscription à l'assurance fédérale.

Mon enfant a passé une visite médicale de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc. J'ai transmis la copie de ce certificat médical au responsable du club.

Mon enfant participera de préférence au cours du :

- lundi – 18h00/19h30 avec Charles et/ou Sylvain
- mardi – 17h30/19h00 avec Armand
- mercredi – 14h00/15h45 avec Charles
- mercredi – 16h00/17h30 avec Charles
- mercredi – 17h30/19h00 avec Charles

A la fin des cours mon enfant

- est autorisé(e) à quitter seul(e) le club
- doit attendre l'un de ses parents
- doit attendre Monsieur / Madame

Téléphone :

J'autorise le club à avoir, en cas d'urgence, recours au service d'un médecin, des pompiers ou d'une hospitalisation sur décision des services compétents.

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements et sorties qui pourraient être proposés à mon enfant par le club.

Fait à le

Signature (père / mère / tuteur)



SAISON SPORTIVE 2020/2021 Certificat médical / Attestation de santé

Ce qu'il faut retenir de l'évolution des obligations en matière de fourniture de certificat médical

1. Un certificat médical valide est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFTA.
2. Les certificats médicaux sont désormais valides 3 ans.
3. Les documents de réinscription de la FFTA indiquent la date de fin de votre précédent certificat.
4. Vérifiez la date de validité de votre certificat et s'il ne couvre pas la totalité de la prochaine année sportive, vous devrez en présenter un nouveau.
5. Si vous ne devez pas fournir de nouveau certificat, il doit mentionner « l'absence de contre-indication à la pratique du tir à l'arc en loisir et en compétition. »

Le questionnaire *QS-Sport* est à utiliser pendant les deux saisons qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré. Ce questionnaire vous est envoyé par la FFTA. Vous ne devez pas le fournir au club.

- Pour les nouveaux licenciés (qui n'étaient pas licenciés dans un club FFTA en 2019/2020)
Il convient de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou du Tir à l'arc avec la mention « en compétition ».
- Pour les licenciés qui renouvellent leur licence FFTA (et dont les certificats ont été émis en 2018 ou en 2019).

1. vous devez remplir le questionnaire de santé sur le site de la fédération
2. Si vous avez répondu NON à toutes les questions, vous devez télécharger l'attestation et la fournir au club
3. Si vous avez répondu OUI à une seule question, vous devrez présenter un nouveau certificat médical



Attestation de santé

(Pour les majeurs)

Je soussigné:

Nom : Prénom :

Licence N° Club:

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à ma demande d'inscription à l'ACSIM pour la saison 2020/2021

Fait à le / /

Signature

Attestation de santé

(Pour les mineurs)

Je soussigné:

Nom: Prénom :

Représentant légal de l'enfant :

Licence N° Club:

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande d'inscription à l'ACSIM pour la saison 2020/2021

Fait à le / /

Signature



CERTIFICAT MEDICAL SAISON SPORTIVE 2020/2021

Je soussigné, Docteur

Atteste que

Ne présente à ce jour aucune contre-indication à **la pratique des activités physiques et sportives et à la pratique du tir à l'arc en loisirs et en compétition.**

A.....

Le

Signature et cachet du Médecin



R.I.B.

Cher adhérent,

Afin **d'accélérer et de faciliter** les nombreux remboursements effectués par notre trésorier, nous demandons aux archers, qui le souhaitent, de nous fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Ce document restera confidentiel et en la possession exclusive du trésorier.

J'ai fourni un RIB l'année passée et je n'ai pas changé de coordonnées bancaires

Je fournis un RIB cette année

Merci d'agrafer votre RIB à ce document

Je ne souhaite pas fournir de RIB

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le bureau



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

(Conditions de remboursement : voir barème d'indemnisation)

NOM, prénom : Date :

Signature

Objet de la demande :
Lieu :
Date(s) :

1.- INSCRIPTIONS EN COMPÉTITION :

- Montant total des inscriptions réclamées..... = €
Sous-Total 1 = € _____ €

2.- TRANSPORTS :

- Véhicule personnel0.30 X Km A/R = €
- Location de voiture..... = €
- Carburant..... = €
- Péage = €
- Train = €
- Avion..... = €
-Autre (carte SNCF....) = €
Sous-Total 2 = € _____ €

3.- HÉBERGEMENT :

- Nombre de nuitées..... = €
- Nombre de petits déjeuners..... = €
Sous-Total 3 = € _____ €

4.- RESTAURATION :

- Montant total des repas..... = €
Sous-Total 4 = € _____ €

5.- DIVERS :

- Nature et descriptif des frais engagés au verso = €
Sous-Total 5 = € _____ €

TOTAL €

Aucun remboursement ne sera effectué en l'absence des justificatifs originaux

Cadre réservé au traitement de la demande

Remboursement fait le :

Virement / Chèque N° Pièce N° Du.....



Modalités de remboursement

Cher adhérent,

Afin d'établir une comptabilité rigoureuse, quelques règles simples doivent être observées par l'ensemble des membres de l'ACSIM. Le bureau vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance et de veiller à les respecter.

- Toutes demandes de remboursement doivent être accompagnées du **formulaire de remboursement** (modèle joint et disponible au club house et sur l'intranet du club). **Il ne sera plus effectué de remboursement sans le formulaire.**
- Les demandes de remboursement doivent être **accompagnées des justificatifs originaux** correspondant aux dépenses effectuées.
- Les remboursements sont effectués par virement. Merci de **fournir un RIB.**
- En dehors des dépenses validées par défaut par le bureau (remboursement de compétition, déplacement en Championnat de France), les adhérents doivent **préalablement** demander et obtenir l'accord du bureau de l'ACSIM pour le remboursement de dépenses spécifiques (participation financière aux stages, déplacements en sélection, achat de matériel...)
- Les règles de remboursement sont consultables sur le site intranet du club.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Le bureau vous remercie par avance de votre compréhension

Le bureau